

Acousticien/ne en systèmes auditifs CFC – les informations importantes

Les acousticiens/nes conseillent les clients sur les déficiences auditives les plus diverses. Ils/elles identifient le problème et proposent des solutions sur mesure adaptées aux besoins du client, grâce à quoi ils améliorent considérablement les performances auditives ainsi que le confort auditif de leurs clients. Parmi ces solutions l'on compte également, à côté des systèmes auditifs (appareils auditifs), des accessoires tels que les protections auditives ou encore des services, comme par exemple un entraînement auditif ou le conseil en cas d'acouphène.

Au début de la consultation, les acousticiens/nes en systèmes auditifs déterminent les besoins de leurs clients. En l'occurrence, ils se renseignent sur les expériences récentes en matière de systèmes auditifs, d'accessoires, etc., ainsi que sur les conditions et habitudes de vie des clients. En une deuxième étape, ils examinent le pavillon de l'oreille, le conduit auditif et le tympan.

A côté de l'interrogation orale, les acousticiens/nes en systèmes auditifs disposent également d'une grande variété de tests pour déterminer la perte auditive. Ces tests s'effectuent à l'aide d'appareils de mesure électroniques. Dès que l'on a déterminé la perte de l'audition, les acousticiens/nes en systèmes auditifs adaptent un système auditif (standardisé), prennent une empreinte en silicone de l'oreille et confectionnent à partir de celle-ci un embout auriculaire. Avec l'assistance d'un programme informatique, ils/elles effectuent le finissage fin de la pièce. Vu que cela prend assez de temps, les acousticiens/nes en systèmes auditifs effectuent le réglage du dispositif en plusieurs séances. De plus, ils informent les clients sur le type de baisse de l'audition dont ils souffrent, les causes possibles ainsi que les conséquences sur leur qualité de vie. Ils montrent en outre aux clients comment ils peuvent manipuler et nettoyer leur appareil et ils les informent sur les autres aides ainsi que sur les prestations des assurances.

Les acousticiens/nes en systèmes auditifs sont en contact permanent avec les médecins ORL et les assurances sociales. Si nécessaire, ils/elles établissent des rapports, exploitent des documents internes et connaissent les différentes stipulations du droit des assurances sociales.

Ces spécialistes appliquent leurs connaissances en anatomie, pathologie, physiologie, psychologie et acoustique à toutes les étapes de l'adaptation du système auditif. L'ordinateur compte parmi les outils les plus importants dans la mesure où les techniques de mesure et la programmation des systèmes auditifs sont contrôlées grâce à des logiciels.

Conditions à remplir

- Avoir terminé l'école primaire (obligatoire).
- Facilité à communiquer.
- Sens technique.
- Goût pour la vente et le conseil.
- Intérêt pour la médecine.

Formation

- Durée: 3 ans.
- Formation pratique en entreprise formatrice.
- Formation en école professionnelle à Olten (Suisse alémanique) ou à Bienne (Suisse romande).
- Nombre de journées en école: en 1^e année, 2 jours par semaine ;
en 2^e et 3^e année, 1 jour par semaine.
- Maturité professionnelle: en cas de très bons résultats à l'école, il est possible, pendant la formation professionnelle initiale, de suivre les cours à l'école de maturité professionnelle.
- Rémunération (recommandation de l'AFSA): en 1^e année CHF 700, en 2^e année CHF 1'000, en 3^e année CHF 1'400.

Compétences professionnelles

- Déterminer et évaluer les besoins des clients.
- Effectuer et évaluer des tests auditifs assistés par ordinateur et en communiquer les résultats aux clients.
- Conseiller les clientes et clients, mettre au courant des conditions de vente et prendre l'impression des oreilles.
- Etablir un dossier client et accomplir les tâches administratives selon les directives.
- Avoir un contact personnalisé avec chaque client.
- Entretenir et aménager les espaces de vente et d'adaptation des systèmes auditifs.
- Planifier les étapes du travail et préparer les rendez-vous avec les clients.
- Adapter de façon ciblée le système auditif et les accessoires avec l'assistance d'un ordinateur et en instruire les clients.
- Mesurer les résultats obtenus et effectuer des contrôles ultérieurs.
- Effectuer des contrôles de fonctionnalité et assurer le service sur le système auditif.
- Conclure la procédure de conseil et de vente.
- Identifier les dangers et s'assurer de la sécurité au travail, de la protection de la santé et de l'environnement.

Possibilités de formation continue

- Examen professionnel (EP) de spécialiste en systèmes auditifs avec brevet fédéral.
- Diverses offres de perfectionnement en écoles spécialisées et écoles professionnelles
- Offres de formation continue à l'akademie hörschweiz (www.ahs.ch)